



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

7 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Marie Tanguay	Diane Blais
Chantal Godin	Mario Cantin	Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2020
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
 - 4.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T3
 - 4.3 LISTE DES TAXES À RECEVOIR
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19
 - 5.2 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS
 - 5.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (HXX-001)
 - 5.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 22 DÉCEMBRE 2020
 - 5.5 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2020
 - 5.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
 - 5.7 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2021
 - 5.8 PROJET DE CPE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976
 - 6.2 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT
 - 6.3 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT
 - 6.4 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J20-010)
 - 6.5 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2020-2021 (VXX-009)
 - 6.6 MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE ET DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS, EXERCICES 2020 ET 2021
 - 6.7 AVENANT #2 AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER (V18-004)
 - 6.8 ACCEPTATION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY (EXX-011)



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 6.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉPÔT DES MATIÈRES COMPOSTABLES (E19-001)
- 6.10 MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS D'EXTRÉMITÉ DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE MONTMAGNY (TXX-009)
- 6.11 ACHAT D'UN APPAREIL DE DÉTECTION DE FUITES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC
- 6.12 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 99, RUE PASCAL-MERCIER, LOT 5 933 190
7. URBANISME
 - 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020
 - 7.2 DÉROGATION MINEURE, STATIONNEMENT EN COUR AVANT, 58, RUE MARIETTE-DALLAIRE
 - 7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE BIFAMILIALE ISOLÉE, 76, CHEMIN DU FLEUVE
 - 7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 7, RUE DU CAPITAINE
8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 LETTRE DE PLAINTÉ DE CITOYENS DE LA RUE PRINCIPALE OUEST POUR UN PROBLÈME AVEC L'ÉCLAIRAGE DE RUE
9. RAPPORTS DES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2020-191

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2020-192

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2020-193

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
--------------	---------	---------



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Hydro-Québec	usine traitement eau	1 721.66	
	éclairage public	1 884.33	
	station pompage Peupliers	1 380.55	
	garage municipal	197.29	
	étangs	3 384.59	
	piscine municipale	1 131.53	
	centre de loisirs	806.87	
	puits garage	490.84	
	pompe Principale Ouest	406.42	
	38, route St-François	332.74	11 736.82
MRC de Montmagny	collecte sélective	2 648.60	
	inspection risque élevé	151.83	
	avis public rôle évaluation	51.00	
	vidange fosses urgentes	555.00	3 406.43
Avantis coopérative	quincaillerie	850.58	
	Noël	791.89	1 642.47
Receveur général du Canada	DAS novembre		2 987.95
Revenu Québec	DAS novembre		7 733.61
Retraite Québec	novembre		744.00
Xerox	photocopieur	550.73	
	fourniture bureau	202.62	753.35
Municipalité St-Vallier	formation liquide inflammable		
155.00			
OH Région de Montmagny	déficit 2019		4 065.00
Mun. St-François	niveleuse rue Pierre-Lavallée	267.13	
	résidus verts	700.00	967.13
Entreprises JRMorin	pavage rue Peupliers	1 724.63	
	fossé chemin Grèves	5 618.54	
	rép. borne fontaine	5 712.23	13 055.40
Clément Dufour	ménage		336.00
Commerçant de la Chaudière	transport Dicom		102.91
Féd. québécoise municipalités	recueil règlements municipaux		220.50
Jacques Caron	fournitures ménage		298.26
Cytech Corbin Inc.	réparation pompe		150.09
Propane GRG	garage municipal	902.31	
	poste incendie	480.79	1 383.10
Extincteurs Montmagny	batterie		2.30
Pièces d'auto GGM	outils	137.89	
	camion voirie	190.93	328.82
Pétrole Montmagny Inc.	diesel pour génératrices		503.44
Gestech Environnement	juin, juillet		10 347.75
Concassés du Cap	transport ordures		7 248.77
Thibault & Associés	inspection camion		395.40
Régie L'Islet Montmagny	octobre	2 408.24	
	septembre	1 984.84	
	août	3 514.08	7 907.16
Atelier Décor Mercier Inc.	salle 2 loisirs		717.63
Multi-Services Mty	clés		18.00
Fondation du Cégep de La Pocatière	campagne majeure		500.00
Arrêt Stop	essence voirie		189.00
Régie gestion mat. rés. Mauricie	enfouissement octobre	4 880.00	
	enfouissement novembre	3 610.75	8 490.75
Eurofins Environex	analyse eau potable	187.99	
	analyse eaux usées	332.28	520.27
Arbor-Urbain	parc Jean Lesage		1 149.75
Martin Turgeon	cellulaire		300.00
GSI Environnement	compost (bac brun)		1 244.48
Bell Mobilité	cellulaire loisirs, voirie		117.55
Entreprises Donald Bolduc	sciage chaîne de rue		1 149.76
Géomog	arpentage		1 037.65
EMS Infrastructure Inc.	exutoires		2 401.54
Olyvié Martineau	formation autopompe		126.49
Forfait Rosmar	location tracteur	109.23	
	1 ^{er} vers. déneigement	32 614.56	32 723.79
Les Gazons Tessier	contrôle végétation étangs, balle		1 483.18
Urbam	conceptualisation village		10 660.78
Toiture Quali-Pro	location nacelle pour sapin		172.46
La Lanterne	parents pressés, mais informés		172.46
Art Massif	bancs		614.68



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PG Arpentage	rue Principale Ouest	8 163.23
Filets Nad's	filet loisirs	1 321.06
Mario Cantin	Noël	1 787.58
Stéphane Fournier	Noël	48.57
Location Sauvageau	location camion	1 500.19
Service incendie	novembre	2 512.75

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 155 595,26 \$

Martin Turgeon
ADOPTÉE

4.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T3

Dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du *Code municipal* de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2020. Une copie a été distribuée au maire et à chacun des conseillers.

2020-194

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

4.3 LISTE DES TAXES À RECEVOIR

La liste des taxes à recevoir est la suivante :

2020	170 832,47 \$
2019	22 469,44 \$
Solde créditeur	- 6 228,51 \$
Pour un total de	187 073,40 \$

2020-221

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'EXPÉDIER un avis de rappel à tous les propriétaires concernés;

D'AUTORISER la direction générale à procéder au remboursement des soldes créditeurs.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT les différents mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'avis public publié à cet effet le 23 novembre 2020.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

5.2 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et à l'article 7 du *Règlement n°311 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer*, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil qui ont reçu, au cours de l'année 2020, un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité de l'élu et/ou qui a une valeur supérieure à 200 \$. L'ensemble des membres du Conseil affirme qu'ils n'ont pas reçus de tels avantages. Par conséquent, il n'y a aucune inscription au *Registre public des déclarations* pour l'année 2020.

2020-223

5.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (HXX-001)

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2020-224

5.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 22 DÉCEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal sont conviés à une séance extraordinaire du conseil municipal le 22 décembre 2020, à 17 h à huis clos, via téléconférence. Le seul sujet de cette séance sera la présentation et l'approbation du budget 2021.

2020-225

5.5 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2020

Afin de permettre le paiement dans l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 des factures reçues en décembre. Le directeur général et secrétaire-trésorier demande l'autorisation de procéder au paiement des factures courantes avant la tenue de la séance du conseil municipale du 11 janvier 2021. Les factures ainsi payées seront présentées à la séance de janvier.

2020-226

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à procéder au paiement des factures dues jusqu'à la fin de l'année 2020.

ADOPTÉE

5.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021. Les bureaux ouvriront le mercredi 6 janvier 2021 à 8 h.

2020-227

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER les dates de fermeture, tel que présenté.

ADOPTÉE

5.7 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

2020-228

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront généralement les lundis, sauf pour les jours fériés qui seront repris le mardi suivant. Elles débuteront à 19 h au Centre de loisirs situé au 24, boul. Blais Est:

- 11 janvier 2021;
- 1^{er} février 2021;
- 2 mars 2021 (refinancement du prêt de l'aqueduc de la route 132);
- 6 avril 2021 (5 avril : Lundi de Pâques);
- 3 mai 2021;
- 7 juin 2021;
- 5 juillet 2021;
- 2 août 2021;
- 7 septembre 2021 (6 septembre : Fête du travail);
- 4 octobre 2021;
- 15 novembre 2021 (7 novembre : Élections municipales);
- 6 décembre 2021.

DE PUBLIER un avis public conformément à la loi qui régit la Municipalité.
ADOPTÉE

5.8 PROJET DE CPE À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT QUE le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE le caractère innovant du projet de CPE à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un tel projet de CPE à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en raison de la croissance de la population dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé est un partenariat des 3 municipalités : Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et les municipalités partenaires constituent un bassin important de travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE les populations des municipalités partenaires développent des quartiers résidentiels afin d'accueillir de nouvelles familles sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde sont nécessaires afin d'assurer l'attraction, l'accueil et la rétention de familles et d'employés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs familles du secteur Nord-Ouest de la MRC sont actuellement en attente de places en services de garde;

CONSIDÉRANT le partenariat du CPE Enfant-Bonheur au projet;

CONSIDÉRANT l'appel de projets à venir du gouvernement du Québec pour l'octroi de nouvelles places en garderie.

2020-229

IL EST PROPOSÉ PAR Maio Cantin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER l'initiative de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, en partenariat avec la MRC de Montmagny, de développer un nouveau service de garde dans la partie Nord-Ouest du territoire de la MRC et qu'elle identifie le territoire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud comme localisation à privilégier pour implanter un nouveau CPE ayant pour principale desserte la population des résidents et travailleurs du secteur Nord-Ouest de la MRC.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Marie Tanguay, conseillère au siège n°6, le 3 novembre 2020;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n°327 a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au projet de règlement depuis son dépôt;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

N° de résolution
ou annotation

2020-230

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°327 abrogeant d'anciens règlements de la période 1855 à 1976*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

6.2 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°328 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°264 RELATIVEMENT AUX GRANDES AFFECTATIONS DU SOL, LA DENSITÉ DE SON OCCUPATION, AINSI QUE TOUS LES PLANS S'Y RATTACHANT

Suivant l'avis de motion donné à la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2020, le secrétaire d'assemblée présente, à la demande du Conseil municipal, le premier projet du *Règlement n°328 modifiant le plan d'urbanisme n°264 relativement aux grandes affectations du sol, la densité de son occupation, ainsi que tous les plans s'y rattachant*. Des copies du projet de règlement sont disponibles au bureau municipal et sur le site web de la municipalité pour consultation et le second projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

2020-231

6.3 PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°329 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 RELATIVEMENT AUX USAGES INDUSTRIELS AINSI QUE LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT

Suivant l'avis de motion donné à la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2020, le secrétaire d'assemblée présente, à la demande du Conseil municipal, le premier projet du *Règlement n°329 modifiant le règlement de zonage n°265 relativement aux usages industriels ainsi que le plan de zonage et les grilles de spécifications s'y rattachant*. Des copies du projet de règlement sont disponibles au bureau municipal et sur le site web de la municipalité pour consultation et le second projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

2020-232

6.4 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J20-010)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 38, route de Saint-François fut acquis par la Municipalité en 2019 à des fins stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Théo BBQ loue ledit bâtiment depuis le début de l'été et qu'elle a manifesté son intérêt à en faire l'acquisition pour continuer ses opérations de préparation alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de planification de l'aménagement et de l'utilisation de nos immeubles avance bien et que le projet de CPE sera vraisemblablement situé dans la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

2020-233

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et le directeur-général à négocier les conditions de vente et à signer l'offre d'achat pour l'immeubles sis au 38, route de St-François.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2020-234

2020-235

2020-236



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.5 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2020-2021 (VXX-009)

Résultats des soumissions pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux 2020-2021. L'appel d'offres pour ce projet de moins de 25 000 \$ a été fait sur invitation et les résultats sont :

Forfait Rosmar :	14 654 \$
Ferme Galibois :	16 269 \$

Le bordereau de soumission est basé sur des taux unitaires, selon les quantités estimées.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, Forfait Rosmar;

DE RETIRER du contrat l'item A11 pour le déneigement de la Caserne #2;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

6.6 MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE ET DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS, EXERCICES 2020 ET 2021

Conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec, le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers.

CONSIDÉRANT l'offre de service de préparation du rapport financier et de vérification externe de la municipalité de Berthier-sur-Mer des exercices se terminant en 2020 et 2021 déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services obtenus par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la suite de la réalisation des États financiers 2017, 2018 et 2019 et la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier de poursuivre avec la même firme comptable.

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation des états financiers 2020 et 2021 en conformité avec l'offre déposée le 16 octobre 2020, pour une période de deux (2) ans aux montants de 9 500\$ plus les taxes applicables pour l'année 2020 et 9 750 \$ pour 2019.

ADOPTÉE

6.7 AVENANT #2 AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS ET DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER (V18- 004)

À la suite de l'octroi du contrat de déneigement des chemins publics (résolution 2018-127) et du premier avenant (2018-192) des modifications sont nécessaires au contrat établi entre la Municipalité et l'entreprise 2419-5661 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention d'ajouter le déneigement du chemin du Havre à la liste des chemins à déneiger;

CONSIDÉRANT QUE les modalités relatives aux modifications de la longueur totale de rues à déneiger sont déjà prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de modifier la clause concernant la garantie d'exécution.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer un second avenant au contrat de déneigement des chemins publics, projet V18-004.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.8 ACCEPTATION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY (EXX- 011)

Activités financières

Dépenses de fonctionnement

Administration générale

Conseil intermunicipal

Rémunération de base	1 784 \$	
Allocation de dépenses	892 \$	
Charges sociales	100 \$	
Frais de déplacement	1 500 \$	
Sous-total:	4 276 \$	4 276 \$

Gestion financière et administrative

Salaire secrétaire-trésorière	10 002 \$	
Compensation réunion	197 \$	
Charges sociales secrétariat	1 788 \$	
Frais de déplacement	400 \$	
Frais légaux	1 000 \$	
Frais comptable et vérification	2 363 \$	
Location salle et bureau	1 195 \$	
Entretien équipement de bureau	300 \$	
Sous-total:	17 245 \$	17 245 \$

Gestion du personnel

Formation du personnel	300 \$	
Sous-total :	300 \$	300 \$

Autres

Poste et messagerie	250 \$	
Téléphone, internet, cellulaire	660 \$	
Assurances	200 \$	
Association/Affiliation Cotisation	1 800 \$	
Frais de représentation	300 \$	
Fournitures de bureau	750 \$	
Publicité et promotion	300 \$	
Sous-total:	4 260 \$	4 260 \$

Hygiène du milieu / matières résiduelles

Déchets domestique/Élimination

Gestion centre transfert	356 000 \$	
Sous-total :	356 000 \$	356 000 \$

Hygiène du milieu / matières résiduelles

Déchets domestique/Transport

Frais de transport	357 970 \$	
Sous-total :	357 970 \$	357 970 \$

Frais de financement

Autres frais de financement

Frais bancaires	260 \$	
Sous-total :	260 \$	260 \$

Contribution à des organismes

Organismes municipaux autres

Entretien route centre transbo.	2 500 \$	
Sous-total :	2 500 \$	2 500 \$

GRAND TOTAL **742 811 \$**

Revenus

Intérêts	0 \$	
Autres revenus ICI	28 841 \$	
Participation des municipalités membres		
Berthier-sur-Mer	30 318 \$	
Cap Saint-Ignace	63 370 \$	
Lac Frontière	4 714 \$	
L'Islet	77 718 \$	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Montmagny	260 172 \$
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	5 749 \$
Sainte-Apolline-de-Patton	10 737 \$
Saint-Aubert	26 589 \$
Saint-Cyrille-de-Lessard	15 137 \$
Saint-Damase-de-L'Islet	8 620 \$
Saint-Fabien-de-Panet	14 645 \$
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	30 846 \$
Saint-Jean Port-Joli	94 107 \$
Saint-Just-de-Bretonnières	11 320 \$
Sainte-Louise	11 012 \$
Sainte-Lucie-de-Beauregard	4 954 \$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	19 957 \$
Saint-Roch-des-Aulnaies	24 005 \$

GRAND TOTAL

742 811 \$

2020-237

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny tel que présenté.

ADOPTÉE

6.9 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉPÔT DES MATIÈRES COMPOSTABLES (E19-001)

Afin d'octroyer le contrat pour le dépôt des matières compostables au dépôt de Saint-Henri.

2020-238

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'OCTROYER le contrat à GSI Environnement selon les conditions de l'offre de services G20-071, soit au montant de 68,50 \$ / tonne avec la possibilité d'avoir gratuitement un voyage de compost pour distribution aux citoyens.

ADOPTÉE

6.10 MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS D'EXTRÉMITÉ DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE MONTMAGNY (TXX-009)

Le réseau de fibre optique de la MRC de Montmagny qui dessert les différentes administrations municipales à un coût très avantageux passera d'une vitesse de 100 Mbit/s à 1 000 Mbit/s. En conséquence, les équipements d'extrémité déjà vieux de plus de 10 ans doivent être remplacés.

2020-239

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER la modernisation des commutateurs du réseau de fibre optique et les travaux connexes au montant d'environ 3 750 \$.

ADOPTÉE

6.11 ACHAT D'UN APPAREIL DE DÉTECTION DE FUITES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

La détection et la réparation rapide des fuites de notre réseau d'aqueduc et un objectif important de *La stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*. L'achat d'un appareil de détection des fuites permettra au service de Voirie de mieux cibler ses interventions.

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue par l'Entreprise Stelem pour un système de marque DXmic;

CONSIDÉRANT QUE nous rencontrons de plus en plus de fuites dans les secteurs de chalets saisonniers où les valves d'arrêt doivent être régulièrement manipulées;

CONSIDÉRANT le réseau d'aqueduc vieillissant de la rue Principale qui est sujet aux bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions faire bénéficier les municipalités de l'expertise que notre équipe va acquérir dans la détection de fuites.



2020-240

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'achat du système DXmic a montant de 5 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.12 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, 99, RUE PASCAL-MERCIER, LOT 5 933 190

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 933 190 détient un permis de construction pour un nouvelle résidence unifamiliale et que son implantation demande l'ajout d'un ponceau pour l'entrée charretière;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 237 sur l'occupation du domaine public* autorise le Conseil à délivrer de telles permissions;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a les plans originaux des ponceaux en place dans le secteur et qu'il s'engage à ce que le nouveau ponceau soit identique en tout point au devis;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à ajuster les radiers afin de ne pas nuire à l'écoulement normal des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau ponceau sera sous l'entière responsabilité du propriétaire du lot 5 933 190.

2020-241

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la mise en place du nouveau ponceau selon les normes municipales et les plans de construction des infrastructures du secteur pour accéder à la nouvelle résidence illustrée à la minute 1138 préparée par l'arpenteur-géomètre Marc-André Boucher;

D'AUTORISER le directeur général à délivrer le certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} décembre 2020.

2020-242

7.2 DÉROGATION MINEURE, STATIONNEMENT EN COUR AVANT, 58, RUE MARIETTE-DALLAIRE

La propriétaire demande une largeur supplémentaire au règlement (8 mètres) pour un stationnement en cour avant, car sa résidence va inclure un salon de coiffure.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n°265 :

- Article 3.5.2.4.2 : La largeur maximale des entrées charretières pour une résidence unifamiliale isolé est de 7 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement ne cause pas préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement est nécessaire en raison de l'usage spécifiquement autorisé à l'intérieur du bâtiment résidentiel (salon de coiffure);

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme du 1^{er} décembre et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 19 novembre 2020.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit au plan Karine Blais du 20 novembre 2020.

ADOPTÉE

7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE BIFAMILIALE ISOLÉE, 76, CHEMIN DU FLEUVE

Construction d'une résidence bi familiale plain-pied avec garages attachés de 16,75 m par 15,24 m. Le revêtement est de Canixel et de pierre.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 1^{er} décembre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

- Planter un minimum de trois arbres d'un diamètre de 5 cm dans la marge de recul latérale, du côté de Pascal-Mercier.

2020-244

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans d'André Blais datés du 17 novembre 2020.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 7, RUE DU CAPITAINE

Construction d'une résidence unifamiliale plain-pied avec garages attachés de 15,85 m par 11,53 m. Le revêtement est de pierre et de bois.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 1^{er} décembre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

- Planter un minimum de deux arbres d'un diamètre de 5 cm dans la marge de recul latérale.

2020-245

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans d'André Jobin datés du 27 novembre 2020.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

8.1 LETTRE DE PLAINTÉ DE CITOYENS DE LA RUE PRINCIPALE OUEST POUR UN PROBLÈME AVEC L'ÉCLAIRAGE DE RUE

Des citoyens du secteur se plaignent qu'une lumière du secteur est constamment brûlée malgré les interventions de la municipalité. Le directeur-général précise qu'il s'assurera que le tout soit réparé correctement d'ici le congé des fêtes.

2020-246

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- La conseillère responsable de la bibliothèque M^{me} Claire Bossé informe ses collègues de l'avancement du projet de déménagement de la bibliothèque.
- Le conseiller Mario Cantin invite la population à aller visiter le parc de Armoiries qui a été décoré pour la période des fêtes et à ne pas manquer la parade du Père Noël le 12 décembre prochain.
- Le conseiller Jocelyn Lapointe informe ses collègues sur l'avancement du projet de cession des terrains et de certains bâtiments du Havre de Berthier-sur-Mer à la Municipalité



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

10. PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 24.

Président :

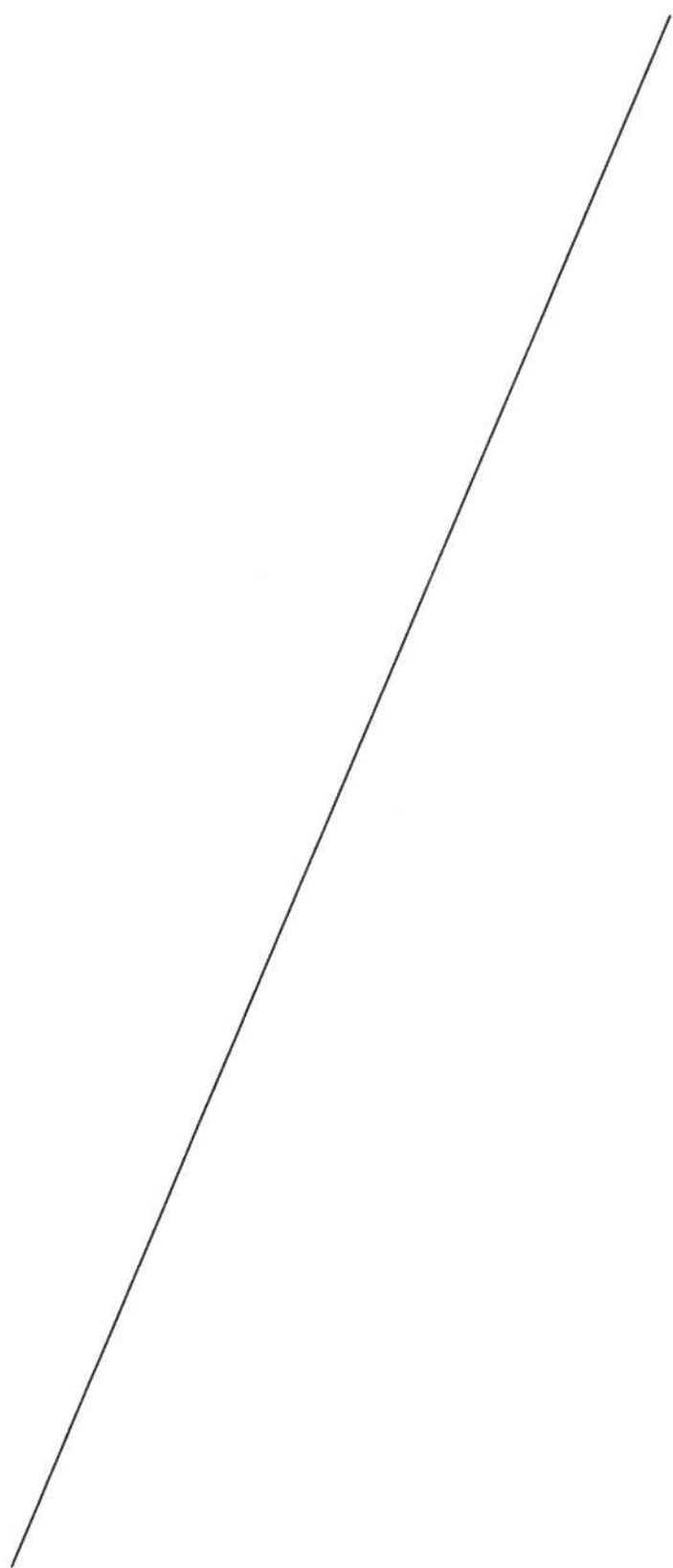
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

RÉSOLUTION 2020-230 – ANNEXE #1 AU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

RÈGLEMENT NUMÉRO 327

RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976

Avis de motion (2020-200) :	3 novembre 2020
Présentation du projet de règlement :	3 novembre 2020
Adoption par résolution (2020-230) :	7 décembre 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	8 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris au début de l'année 2020 une vérification et une mise à jour de l'ensemble de sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs anciens règlements devraient être abrogés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°327 a été adopté par résolution (2020-230) à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020;

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement n°324 abrogeant d'anciens règlements de la période de 1855 à 1976* ».

ARTICLE 2 :

Les règlements suivants sont abrogés :

- 1) *Règlement numéro 1855-1 concernant la taxe sur les chiens adopté le 27 septembre 1855;*
- 2) *Règlement numéro 1856-1 pour empêcher la vente de liqueurs spiritueuses adopté en avril 1856;*
- 3) *Règlement numéro 1858-1 aux fins de régler les licences de boutiques ou marchands de cette paroisse adopté le 3 avril 1858;*
- 4) *Règlement numéro 1859-2 annulant celui du 24 janvier 1859 et en adopte un nouveau règlement relatif aux licences à être payées par tout marchand, commerçant en gros ou en détail adopté le 7 mars 1859;*
- 5) *Règlement numéro 1859-3 prohibant de la vente d'aucune espèce de boisson enivrante dans la municipalité de la paroisse de l'Assomption de Berthier adopté le 18 avril 1859;*
- 6) *Règlement numéro 1859-4 pour amender un règlement passé en la séance du 7^e jour de mai de la présente année 1859 relatif aux licences de marchands adopté le 28 juillet 1859;*
- 7) *Règlement numéro 1860-1 touchant la limitation des sessions du conseil municipal de la paroisse de l'Assomption de Berthier aux fins de rendre les frais moins dispendieux adopté le 30 janvier 1860;*
- 8) *Règlement numéro 1872-1 concernant la taxe sur tous les colporteurs adopté le 9 avril 1872;*



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 9) Règlement numéro 1875-1 abrogeant, annulé celui du neuf avril 1872 prohibant la vente des liqueurs enivrantes, alcooliques ou fermentées adopté le 9 mars 1875;
- 10) Règlement numéro 1875-2 imposant des taxes pour dépenses du conseil et entretien des routes adopté le 11 mai 1875;
- 11) Règlement numéro 1881-1 fixant les séances du conseil selon le code municipal adopté le 24 janvier 1881;
- 12) Règlement numéro 1909-1 concernant la confection et entretien des ponts adopté le 21 juin 1909;
- 13) Règlement numéro 1911-1 pour la vaccination des enfants adopté le 9 mai 1911;
- 14) Règlement numéro 1911-2 pour la vaccination adopté le 26 mai 1911;
- 15) Règlement numéro 1 sur l'entretien des chemins adopté le 22 juin 1914;
- 16) Règlement numéro 1 concernant l'entretien des chemins excepté les chemins de front au frais de la municipalité adopté le 24 août 1914;
- 17) Règlement numéro 2 concernant la vaccination et revaccination adopté le 17 novembre 1924;
- 18) Règlement numéro 1930-1 modification au règlement d'aqueduc adopté le 11 mars 1930;
- 19) Règlement numéro 10 prohibant la tenue de salle de danse adopté le 20 mai 1936;
- 20) Règlement numéro 11 imposant une taxe à toute personne tenant un restaurant et demeurant à l'extérieur de la municipalité adopté le 20 mai 1936;
- 21) Règlement numéro 10-2 imposant une licence de colporteur adopté le 7 février 1938;
- 22) Règlement numéro 10 amendant le règlement numéro 10 adopté le 4 juin 1941;
- 23) Règlement 11-2 imposant une taxe sur les chiens adopté le 8 juin 1941;
- 24) Règlement numéro 13 divisant les arrondissements pour la votation adopté le 8 septembre 1941;
- 25) Règlement numéro 16 redivision des sections de votes adopté le 22 février 1943;
- 26) Règlement numéro 24 concernant l'éclairage du village adopté le 20 mars 1946;
- 27) Règlement numéro 25 concernant l'éclairage des rues adopté le 9 juillet 1946;
- 28) Règlement numéro 27 pour imposer licences aux roulottes de frites, etc. adopté le 3 janvier 1951;
- 29) Règlement numéro 25 amendement au règlement numéro 25 sur l'éclairage des rues adopté le 9 avril 1951;
- 30) Règlement numéro 27-2 concernant la municipalisation des vidanges adopté le 3 octobre 1954;
- 31) Règlement numéro 23 ouverture des chemins à la voiture roulante durant l'hiver adopté le 26 novembre 1956;
- 32) Règlement numéro 24 sur l'imposition d'une taxe de commerce adopté le 17 décembre 1956;
- 33) Règlement numéro 24 amendant le règlement numéro 24 adopté le 7 juillet 1958;
- 34) Règlement numéro 24 amendant le règlement numéro 24 adopté le 30 mai 1959;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 35) Règlement numéro 28 dans le but de faire respecter l'ordre et les bonnes mœurs adopté le 3 juin 1963;
- 36) Règlement numéro 29 concernant le bris des trottoirs adopté le 4 mai 1964;
- 37) Règlement numéro 30 concernant le paiement de droits annuels pour sur tous commerces, etc. adopté le 8 juin 1964;
- 38) Règlement numéro 31 imposant un couvre-feu adopté le 6 juillet 1964;
- 39) Règlement numéro 31 concernant le stationnement dans les chemins du village adopté le 4 janvier 1965;
- 40) Règlement numéro 32 concernant les glissades dans les chemins municipaux adopté le 4 janvier 1965;
- 41) Règlement numéro 33 concernant les vidanges qui sont jetées au fleuve adopté le 4 janvier 1965;
- 42) Règlement numéro 34 concernant une taxe sur le loyer adopté le 4 janvier 1965;
- 43) Règlement numéro 31-2 concernant l'appel aux pompiers adopté le 3 juillet 1965;
- 44) Règlement numéro 30 amendement le règlement numéro 30 adopté le 8 septembre 1967;
- 45) Règlement numéro 30 amendement le règlement numéro 30 adopté le 11 décembre 1967;
- 46) Règlement numéro 35 relatif aux vidanges adopté le 20 juin 1969
- 47) Règlement numéro 36 pourvoyant à la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et de protection contre l'incendie avec système épuration, ainsi qu'à un emprunt n'excédant pas 250 000 \$ par obligations, remboursable en 40 ans adopté le 24 octobre 1969;
- 48) Règlement numéro 43 sur la fixation du taux d'éclairage de rues adopté le 7 mai 1971;
- 49) Règlement numéro 42 amendement au règlement numéro 42 concernant le numérotage des propriétés adopté le 12 juillet 1972;
- 50) Règlement numéro 47 régissant la circulation adopté le 29 janvier 1973;
- 51) Règlement numéro 57 concernant les permis exigibles des propriétaires ou occupants de maison mobile et imposant une compensation sur celles-ci adopté le 5 avril 1974;
- 52) Règlement numéro 59 pourvoyant à l'imposition d'une compensation pour la fourniture des service municipaux 7 juin 1974;
- 53) Règlement numéro 65 pourvoyant à la modification du règlement numéro 57 concernant les permis et la compensation exigibles pour les maisons mobiles adopté le 3 mars 1975;

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 7^e jour de décembre 2020


Richard Galibois, Maire


Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**

Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation

